

Conception



Courrier mécanisable

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modification v1.0	Affiché le 16 novembre 2018	En vigueur le 14 janvier 2019
Aucune mise à jour.		

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit : 2.0 ou 3.0
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit : version 1.1, 1.2
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Conception	1
Introduction	1
Exigences de conception générales	1
1 Marques	1
1.1 Objets inadmissibles	2
1.1.1 Sollicitations par courrier	2
1.1.2 Articles parfumés ou allergènes	2
Comprendre le traitement par équipement	3
Exigences obligatoires - Standard	4
Mécanisables	4
LISIBILITÉ	4
Exigences obligatoires - Surdimensionné	6
Mécanisables	6
LISIBILITÉ	6
2 Évaluez vos articles de courrier avant l'envoi	7

CONCEPTION

Le module « Conception » vous fournit tous les renseignements détaillés nécessaires au moment de la conception et de la création de votre article de courrier mécanisable. La section sur le courrier mécanisable comprend les exigences obligatoires, comme l'emplacement de l'adresse, la zone d'affranchissement, le cachetage, les dimensions et le poids qui font en sorte que nous puissions traiter les articles de courrier à l'aide de notre équipement automatisé pour éviter tout retard et droit supplémentaire.

INTRODUCTION

La section Courrier mécanisable dans le module « Conception » a été développée pour vous aider ainsi qu'à vos fournisseurs afin de créer des articles de courrier standard et surdimensionnel et assurer qu'ils peuvent être traités par notre équipement automatisé de Postes Canada.

Toutes les exigences dans cette section doivent être respectées afin d'accéder à l'option du courrier mécanisable et éviter les suppléments.

Notre bibliothèque « guide vidéo » à postescanada.ca/guidesvideo vous aidera à vous familiariser avec nos services et nos outils.

Les exigences qui sont recommandées pour une performance optimale par notre équipement peuvent être trouvées sous le service applicable dans les liens rapides - postescanada.ca/servicespostaux.

Veuillez noter que les illustrations contenues dans le présent document sont utilisées uniquement à titre d'illustration et ne sont pas exhaustives.

EXIGENCES DE CONCEPTION GÉNÉRALES

1 MARQUES

Les clients peuvent utiliser le logo « Livré par » sur les articles livrés par Postes Canada avec le consentement écrit préalable du directeur, Marketing et marque, ou de son remplaçant désigné. Ils peuvent être joints à l'adresse info.brand@postescanada.ca. On peut trouver les illustrations à l'adresse : postescanada.ca/logo.

Les clients peuvent utiliser la vignette postale de Postes Canada sur les articles livrés par Postes Canada, sans autorisation préalable. Voir postescanada.ca/vignettes pour connaître les exigences, la maquette et les spécifications.

Toute utilisation non autorisée constitue une infraction aux termes de la Loi sur la Société canadienne des postes et aux règlements, ainsi qu'une contrefaçon des marques de commerce et des marques officielles de Postes Canada.

Il faut noter que tout article sera considéré comme un objet inadmissible s'il porte, à l'extérieur, une marque ou une étiquette possédant l'une des caractéristiques suivantes qui n'a pas été fournie ou autorisée par Postes Canada :

- Certaines marques peuvent être confondues avec les indicatifs, les services ou les vignettes de Postes Canada. Elles ne doivent pas être utilisées. En voici quelques exemples :
 - toute illustration susceptible d'être prise pour un timbre-poste, une empreinte d'affranchissement, une étiquette de service ou toute autre marque qui suggère que l'affranchissement a été acquitté;
 - toute étiquette ou tout message imprimé qui évoque que l'objet recevra un traitement particulier, une livraison rapide ou d'autres services postaux qui n'auraient pas été achetés par le client (cependant, le client peut apposer sur les articles des étiquettes à l'intention du destinataire qui présentent des directives clairement et uniquement liées au contenu de l'envoi et qui n'auront pas pour effet de faire de celui-ci un objet inadmissible). Par exemple, les articles peuvent porter les mentions « URGENT » ou « RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTÉRIEUR », et
 - toute reproduction d'une étiquette, d'une mention ou d'une marque utilisée par Postes Canada qui pourrait créer une confusion et avoir des répercussions sur le traitement de l'article, p. ex. une confusion quant au service pour lequel le client a payé.

Avant de procéder à l'impression de ces étiquettes, messages ou autres marques, il incombe au client de soumettre à Postes Canada une proposition à cet effet et de la faire approuver.

1.1 Objets inadmissibles

En général, les objets inadmissibles sont des articles :

- qui sont défendus par la loi (c.-à-d. qu'ils sont illégaux, obscènes ou frauduleux);
- qui ne peuvent être expédiés parce qu'ils ne respectent pas certaines caractéristiques physiques ou certaines exigences relatives aux marques;
- qui contiennent des produits ou des substances qui pourraient :
 - blesser ceux qui doivent les manipuler;
 - endommager le matériel postal et d'autres articles de courrier;
 - coincer d'autres articles de courrier;
- qui contiennent du cannabis. Consultez la section [L'ABC de l'expédition](#) du *Guide des postes du Canada* pour connaître les exigences spécifiques relatives à la promotion du cannabis.
- qui contiennent du matériel sexuellement explicite à moins que ceux-ci ne se trouvent dans une enveloppe opaque portant la mention « MATÉRIEL POUR ADULTES » ou toute mention semblable. Les articles Poste-publications sollicité requiert seulement un emballage opaque.

Le matériel sexuellement explicite se définit comme étant des images ou des représentations de nudité qui évoquent une activité sexuelle; des images ou des représentations de relations sexuelles, sans suggestion de violence ou sans caractère dégradant; de tout texte écrit décrivant des actes sexuels d'une façon plus que purement technique, sans suggestion de violence ou sans caractère dégradant.

Tout article qui porte un timbre-poste altéré qui constitue une violation de l'article 52 de la Loi sur la Société canadienne des postes, ou qui porte une mention ou une marque au mépris de l'article 58 de cette Loi est également considéré comme un objet inadmissible.

Les matières dangereuses et les articles interdits par la loi ne sont pas admissibles.

Il vous incombe de veiller à ce qu'un envoi ne contienne aucun objet inadmissible (selon le [Règlement sur les objets inadmissibles de la Société canadienne des postes](#)) et à ce que tous les objets puissent être expédiés par la poste.

Pour en savoir davantage sur les articles inadmissibles, consultez la section [Objets inadmissibles](#) du *Guide des postes du Canada*.

1.1.1 SOLLICITATIONS PAR COURRIER

Les sollicitations (offres) qui ont l'apparence générale d'une facture ou d'un relevé de compte et qui ne nécessitent aucun paiement à moins que l'offre ne soit acceptée doivent satisfaire aux obligations réglementaires stipulant les exigences en matière de libellé et de format. Pour connaître les exigences officielles relatives au Règlement sur les sollicitations par la voie du courrier, reportez-vous à la Loi sur la Société canadienne des postes au site http://www.laws.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1295/.

1.1.2 ARTICLES PARFUMÉS OU ALLERGÈNES

Assurez-vous que chaque article est admissible et tenez compte de ce qui suit :

1. S'il contient un article parfumé, l'article doit être scellé de sorte qu'aucune odeur ne s'en échappe. De même, les liquides et les poudres doivent être emballés comme il se doit. Toutefois, il n'est pas nécessaire de sceller un envoi contenant un article parfumé par processus d'infusion par micro-encapsulation de particules odorantes d'encre et de laque si la section odorante est recouverte ou contenue à l'intérieur de l'article.
2. Si l'article contient une substance allergène commune comme des arachides, des graines de sésame, des noix (p. ex. des amandes ou des noix de Grenoble) ou des œufs, il doit être emballé de façon appropriée et porter une étiquette afin de réduire les risques de réactions allergiques.

Consultez « [L'ABC de l'expédition](#) » et « [Objets inadmissibles](#) » dans le *Guide des postes du Canada* pour obtenir plus de renseignements.

COMPRENDRE LE TRAITEMENT PAR ÉQUIPEMENT

Afin de pouvoir traiter avec succès votre courrier sur notre équipement de tri, le courrier doit être mécanisable et lisible.

Nos exigences en matière d'admissibilité au courrier **mécanisable** s'assurent que vos articles de courrier sont traités de façon efficace par notre équipement automatisé. Ces exigences comprennent les dimensions et le poids, le ratio des dimensions ainsi que les caractéristiques de construction de l'article de courrier (telles que sa force, sa souplesse et son cachetage). Notre bibliothèque « guide vidéo » à postescanada.ca/guidesvideo vous aidera à vous familiariser avec nos services et nos outils.

Nos exigences en matière de **lisibilité** des articles s'assurent que notre automatisé peut trouver et lire l'adresse sur chacun de vos articles de courrier. Ces exigences comprennent l'emplacement et l'impression des zones d'adresses, d'affranchissement et margées.

Notre équipement automatisé doit pouvoir lire au moins 95 % des adresses des articles de courrier standard et 85 % des adresses des articles surdimensionnés d'un envoi donné. Si l'envoi ne satisfait pas aux attentes, nous pouvons demander que les futurs articles soient modifiés.

Des marques peuvent se produire sur votre article de courrier pendant le traitement par notre équipement automatisé.

Nous offrons gratuitement l'utilisation de ces services pour évaluer l'admissibilité au courrier mécanisable et le taux de lisibilité de vos articles de courrier. Consultez la [Section 2](#) pour plus d'information.

EXIGENCES OBLIGATOIRES - STANDARD

ARTICLES STANDARD*	LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	RATIO DES DIMENSIONS (LONGUEUR / LARGEUR)	POIDS
Minimum	5,6 po (140 mm)	3,6 po (90 mm)	0,007 po (0,18 mm)	1,3:1	2 g (0,07 oz)
Maximum	9,6 po (245 mm)	6,1 po (156 mm)	0,2 po (5 mm)	2,6:1	50 g (1,76 oz)

* Les enveloppes carrées sont acceptables - min. 140 mm x 140 mm x 0,18 mm et max. 156 mm x 156 mm x 5 mm.L

MÉCANISABLES

FORME

Cartes et envoi à découvert rectangulaires. Les enveloppes qui ne rencontrent pas les dimensions des enveloppes carrées doivent être de formes rectangulaires.

MATÉRIEL

- Cela doit être du papier; les articles ne peuvent être en plastique, ou enveloppés dans du plastique.
- Poids du papier minimum pour :
 - **une enveloppe** : 75 gsm (environ. 20 lb) de papier bond;
 - **un envoi à découvert plié** : 90 gsm (environ. 24 lb Édition);
 - **une carte ou une carte postale** : 160 gsm (environ. 60 lb Couverture).
- Cela doit être suffisamment souple pour se plier; les articles ne peuvent pas être rigides.

PIÈCES JOINTES

- Toute enceinte de papier est acceptable.
- Les aimants souples, CD et DVD, une pièce de monnaie, les étiquettes de clés et les cartes en plastique sont acceptables lorsqu'elles sont solidement attachées.
- Les liquides, poudres et gels sont inacceptables sauf si testés et approuvés par Postes Canada avant le dépôt.

CARACTÉRISTIQUES CRÉATIVES

Les articles avec les caractéristiques suivantes doivent être examinés et approuvés par Postes Canada avant le dépôt :

- cachetage à un autre emplacement;
- fermetures à glissière ou perforations sur l'extérieur de l'article;
- encarts autres qu'en papier dans un envoi à découvert;
- encarts collés placés sur un carton;
- envois à découvert et cartes carrés;
- articles découpés à l'emporte-pièce placés sur le rebord supérieur, le rebord avant ou le rebord arrière
- polices décoratives et créatives.

Une fois les articles examinés et approuvés, le numéro du billet de service doit être écrit sur la *Commande (Déclaration de dépôt)* au moment du dépôt.

LISIBILITÉ

Chaque article doit porter une adresse complète qui comprend le nom d'une entreprise, d'un particulier précis ou encore un descripteur non personnalisé (par exemple., « À L'OCCUPANT »), une adresse de rue, une municipalité, une province et un Code postal^{MO} valide.

Zone d'affranchissement

1

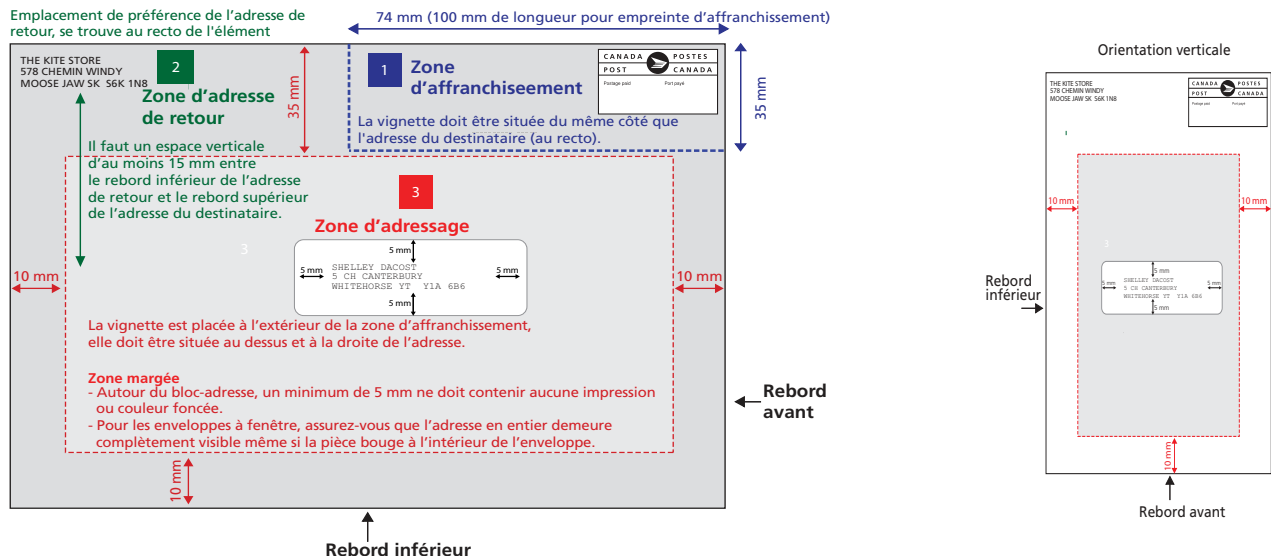
Zone d'adresse de retour

2

Zone d'adresse et Zone margée

3

A l'horizontale ou à verticale, l'adresse complète les exigences d'adressage sont les mêmes.



POLICES

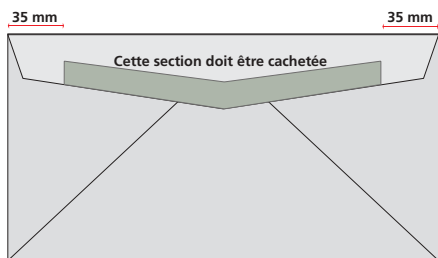
Toute police disponible commercialement doit être facile à lire, avoir des caractères qui sont bien définis et :

- ne chevauche pas la ligne du dessus ou de dessous
- ne contient pas d'effet de texte (par ex. text avec ombrage, marquer en relief, etc.)
- ne contient pas des hauteurs variables à l'intérieur des caractères
- ne sont pas des polices de type calligraphique (par ex. The quick brown fox jumps over the lazy dog)

La police doit être d'une couleur foncée (préférentiellement noire). Il devrait y avoir un bon contraste entre l'adresse et l'arrière-plan

Le non-respect de ces exigences peut entraîner des retards ou des suppléments. Toutes les exigences pour des cachetages et options créatifs ne sont pas mentionnés au dessus, évaluation vos articles de courrier est recommandée.

EMPLACEMENT DE CACHETAGE ACCEPTABLE

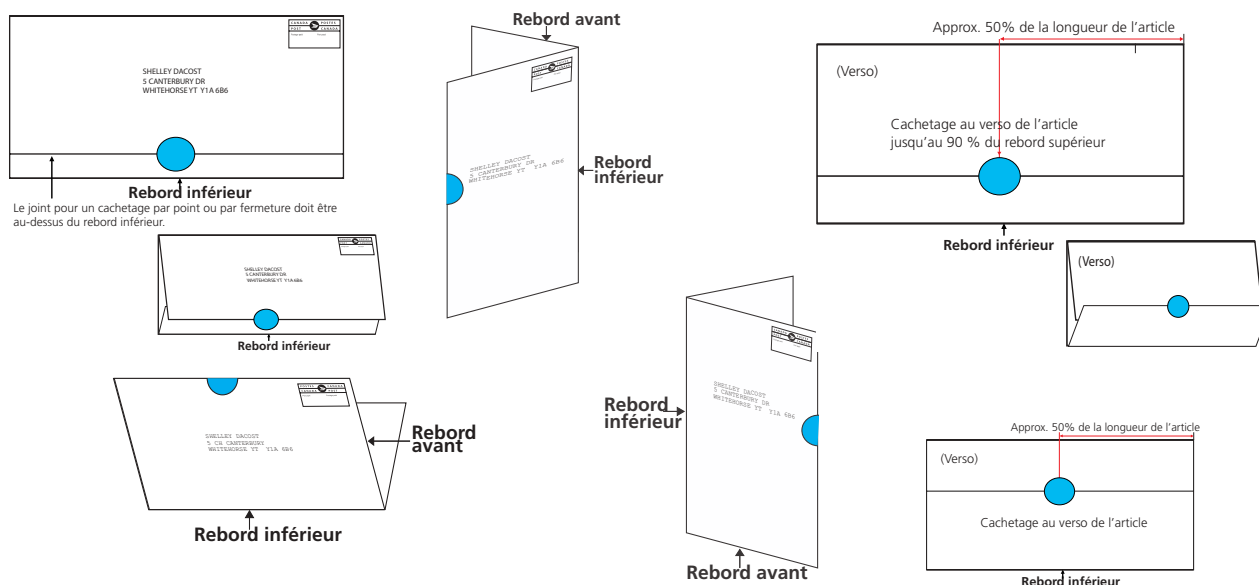


Les enveloppes doivent être fermées et cachetées à l'aide d'un adhésif, la portion du rabat de l'enveloppe sans adhésif doit être au maximum de 35 mm à partir des rebords droit et gauche.

Ne pas appliquer en excès de l'adhésif afin d'éviter que les enveloppes ne collent entre elles.

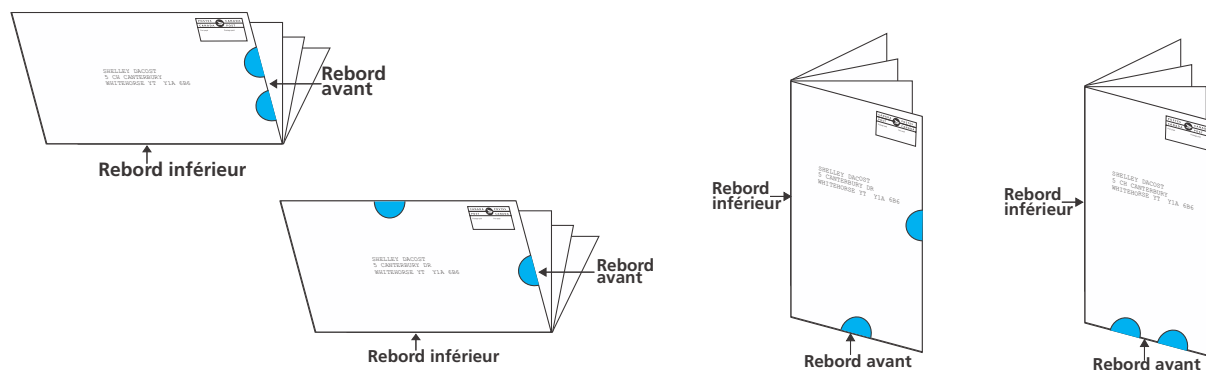
ENVOIS À DÉCOUVERT À UNE PAGE

- Contient une seule feuille de papier, plié une ou plusieurs fois en panneaux.
- Doivent avoir le pli ou un joint continu le long du rebord inférieur et un joint pour un cachetage par point ou par fermeture à serrage sur le dessus.



ENVOIS À DÉCOUVERT À PLUSIEURS PAGES / MINI-CATALOGUE

- Contient plusieurs feuilles de papier, plié une ou plusieurs fois dans des panneaux et sont liés / broches ensemble.
- Doivent avoir le pli ou un joint continu le long du rebord inférieur et soit :
 - dessus et sur le rebord avant; ou
 - deux cachetages par point ou par fermetures à serrage sur le rebord avant.



EXIGENCES OBLIGATOIRES - SURDIMENSIONNÉ

ARTICLES SURDIMENSIONNÉ*	LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	POIDS
Minimum	5,6 po (140 mm)	3,6 po (90 mm)	0,02 po (0,5 mm)	10 g (0,4 oz)
Maximum	14,6 po (380 mm)	10,6 po (270 mm)	0,8 po (20 mm)	500 g (17,6 oz)

MÉCANISABLES

FORME

Doit être rectangulaires ou carré.

MATÉRIEL	PIÈCES JOINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Doivent être papier ou plastique • Grammage minimum pour : <ul style="list-style-type: none"> ▸ une enveloppe : 90 gsm (environ. 60 édition) ▸ un envoi a decouvert plie : 90 gsm (environ. 60 édition) ▸ une carte ou une carte postale : 160 gsm (environ. 60 couverture) • Les exigences minimales en matière plastique (emballage) : <ul style="list-style-type: none"> ▸ soient couvertes d'une pellicule transparente ou opaque (trouble maximal de 75 %, 159 unités de brillance ou moins) ▸ doivent avoir une épaisseur d'au moins 0,03 mm et d'un enduit de faible glissement • Les articles peuvent être emballés dans des matériaux flexibles ou rigides 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute enceinte de papier est acceptable. • Les aimants souples, une pièce de monnaie, les étiquettes de clés et les cartes en plastique sont acceptables lorsqu'elles sont solidement attachées. • Les liquides, poudres et gels sont inacceptables sauf si testés et approuvés par Postes Canada avant le dépôt. • Pièces jointes emballées / dans une enveloppes, doivent être à peu près égales à celles de l'emballage ou l'enveloppe.

CARACTÉRISTIQUES CRÉATIVES

Les articles avec les caractéristiques suivantes doivent être examinés et approuvés par Postes Canada avant le dépôt :

- cachetage à un autre emplacement;
- fermetures à glissière ou perforations sur l'extérieur de l'article;
- encarts autres qu'en papier dans un envoi à découvert;
- encarts collés placés sur un carton;
- articles découpés à l'emporte-pièce placés sur le rebord supérieur, le rebord avant ou le rebord arrière
- polices décoratives et créatives.

Une fois les articles examinés et approuvés, le numéro du billet de service doit être écrit sur la *Commande (Déclaration de dépôt)* au moment du dépôt.

LISIBILITÉ

Chaque article doit porter une adresse complète qui comprend le nom d'une entreprise , d'un particulier précis ou encore un descripteur non personnalisé (par.exemple., « À L'OCCUPANT »), une adresse de rue, une municipalité, une province et un Code postal^{MO} valide.

Zone d'affranchissement 1	Zone d'adresse de retour 2	Zone d'adresse et Zone margée 3
---	---	--

Emplacement de préférence de l'adresse de retour, se trouve au recto de l'élément (1/4 horizontale ou 25% de la largeur total)

Zone d'affranchissement

Zone d'adresse de retour

Zone d'adresse

Rebord inférieur

Rebord avant

Orientation verticale

Rebord inférieur

Rebord avant

POLICES

Toute police disponible commercialement doit être facile à lire, avoir des caractères qui sont bien définis et :

- ne chevauche pas la ligne du dessus ou de dessous
- ne contient pas d'effet de texte (par ex. text avec ombrage, marquer en relief, etc.)
- ne contient pas des hauteurs variables à l'intérieur des caractères
- ne sont pas des polices de type calligraphique (par ex. The quick brown fox jumps over the lazy dog)

La police doit être d'une couleur foncée (préférentiellement noire). Il devrait y avoir un bon contraste entre l'adresse et l'arrière-plan

Le non-respect de ces exigences peut entraîner des retards ou des suppléments. Toutes les exigences pour des cachetages et options créatifs ne sont pas mentionnés au dessus, évaluation vos articles de courrier est recommandée.

2 ÉVALUEZ VOS ARTICLES DE COURRIER AVANT L'ENVOI

Afin de s'assurer que vos envois puissent être traités par nos machines et qu'ils atteignent les taux de lisibilité exigés, Postes Canada offre des services d'évaluation gratuits. Les clients ont plusieurs options d'évaluation :

STANDARD OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION

Effectuer l'auto-évaluation en consultant le document [Standard outil d'auto-évaluation](#), qui se trouve dans le lien rapide.

ÉCHANTILLON ÉLECTRONIQUE À ÉVALUER

Communiquer avec un représentant du Réseau du service aux entreprises (RSE) au numéro 1 866 757-5480 pour fournir un échantillon électronique à évaluer (en format PDF). L'échantillon électronique doit clairement démontrer comment l'article sera construit et comprendre les éléments suivants :

- Dimensions de l'article fini (longueur, largeur, épaisseur et poids approximatif)
- Poids de référence du papier
- Emplacements des plis (envois à découvert)
- Emplacement du cachetage et méthode de cachetage (envois à découvert et enveloppes)
- Emplacement de la fenêtre (si applicable) et emplacement de l'adresse

Notre représentant du RSE peut demander des essais supplémentaires si l'échantillon électronique ne fournit pas assez d'information. Une évaluation physique est requise si les fonctions de création sont utilisées (consultez la section des exigences obligatoires pour obtenir plus de détails).

ÉVALUATION PHYSIQUE

Les clients qui requièrent une évaluation de leurs articles peuvent envoyer 200 échantillons de la version définitive de l'envoi, afin de mettre à l'essai sur notre équipement de traitement du courrier, tel qu'il est organisé par le RSE au numéro 1 866 757-5480.

(Nous vous fournirons un numéro de billet de service et l'adresse à laquelle envoyer vos échantillons.) Ce procédé est facultatif, à moins que les fonctions de création définies dans la section des exigences obligatoires aient été utilisées pour vos articles de courrier.

Pour que la lisibilité puisse être mise à l'essai, vos articles de courrier doivent être adressés. Vous pouvez utiliser la même adresse pour tous les articles. Toute adresse canadienne valide est acceptable.

Si vous ne disposez pas de 200 échantillons pour l'évaluation physique, le groupe Essais et normes du courrier peut vous offrir une rétroaction au moyen d'un modèle à l'échelle (prototype). Pour faire évaluer votre prototype, communiquez avec le RSE au 1 866 757-5480.

Postes Canada ne peut pas approuver un prototype. Ce service est conçu pour fournir une rétroaction sur les modèles avant la production de 200 articles pour l'évaluation physique.